



Groupement des Parlementaires du Hainaut  
Saison 2013-2014

PV n°13 : réunion du 06 juin 2014 à 17h30 à Fleurus

**Présents :** F. Appels, R. Appels, J. Lecrivain, M.Fohal, G. Lorent, D. Hanotiaux, J.M. Tagliafero, Lecomte P  
**Excusés:** J-R. Moyart. J.M. Raquez,  
**Invités :** B. Scherpereel ; L.Lopez ; I. Delrue ; A. Dupont

1. Approbation des PV récemment parus.

Le PV 12 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapports et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé les membres.

Le Groupement félicite le CP pour la bonne tenue de l'Assemblée Provinciale du 24/05/2014 à Stambruges et remercie le club pour son hospitalité. Nous comprenons les quelques votes négatifs ainsi que les abstentions lors du vote du rapport annuel. Notre Président ainsi que notre Secrétaire ont pris contacts avec les 3 clubs non satisfaits du travail effectué. Il ressort des discussions que c'est le projet MiniBasket qui est à l'origine de ces votes contestataires. Il est néanmoins ressorti de ces discussions que le travail du Groupement est apprécié.

Le rapport de la dernière réunion des « experts » concernant la modification du PF18 est commenté par notre représentant. Le Groupement s'accorde pour avaliser ce projet lors de l'AG du 14/06/2014.

Les deux dernières Commission Législative sont commentées, la dernière a été plus basée sur l'ordre du jour de la prochaine AG.

PJ4 : Deux réunions ont été programmées afin d'entendre les candidats à différents postes, suite à ces réunions, le Groupement des Parlementaires du Hainaut propose au Conseil d'Administration les nominations suivantes :

- Conseil d'Appel : Christine FOURMEAU
- Conseil Judiciaire Provincial : Jacques BUFFE, Andrée POTTIEZ, DESMET Albert
- Conseil Judiciaire Régional : Alain BUCHET

Notre Président nous informe de la tenue de la réunion du CP du 02/06/2014 à laquelle il a été invité.

3. Analyse des PV parus depuis notre dernière réunion.

PV n°1 du 14/05/2014 du CA point 3.1 :

Le Groupement manifeste son désaccord avec le fait que le CA a établi une règle empêchant les dérogations suite à un vote d'une Assemblée provinciale. Il est rappelé au CA qu'une dérogation est une décision allant à l'encontre des règles générale suite à une situation exceptionnelle. Il faut croire qu'à force de déroger, on ne se souvient même plus de la définition du mot déroger...

Il est rappelé que la mixité en pupille refusée par l'Assemblée Générale de mars 2014 est souveraine et ne peut être votée lors d'une Assemblée Provinciale.

4. Ordre du jour de l'AG du 14 juin 2014.

L'ordre du jour de l'AG juin est passé en revue, le Groupement s'accorde sur les votes à émettre.  
Les addendum publiés ce 06/06/2014 sont également examinés.

#### 5. Divers.

Le Groupement prend connaissance du courrier envoyé au Secrétariat Générale concernant la connexion Internet lors de nos réunions.

#### 6. Courriers

- Courrier du R Blaregnies BC concernant les indemnités de formation de joueurs provenant d'un club radié pour défaut de paiement. Réponse a été donnée.
- Courrier du CEP Fleurus concernant les montées de catégories pour les U10, U8 et U6, la règle prévue dans le projet MiniBasket signale que seule la deuxième année de naissance de la catégorie peut monter dans la catégorie supérieure. Il est à noter qu'à partir des U12 (benjamins) le PC 90 est d'application.

Fin de réunion à 18.15 heures

**APPELS Fabrice**  
**Président**

**TAGLIAFERO Jean-Marc**  
**Secrétaire**